



Séance du lundi 23 janvier 2023

AGENDA

Séances publiques

Lundi 30 janvier

– 15h : Installation
d'Hervé Gaymard,
membre de l'Académie
(Coupole, sur invitation).

Lundi 6 février

– 10h : Célébration d'une
messe en hommage à
Benoît XVI, par
Monseigneur Luc Ravel, en
l'église Saint-Louis des
Invalides.

– 15h : **Howard Davis**,
L'affaire de la gouvernance
et la gouvernance des
affaires

Lundi 13 février

– 15h : réflexions autour
du texte préparé par **Jean
Baechler** sur la bonne
gouvernance



Le Président **Jean-Claude Trichet** appelle aux honneurs de la séance Madame Balladur et les nombreux membres de la famille, amis et anciens collaborateurs de l'ancien Premier ministre.

« REFLEXIONS SUR LA V^{ÈME} REPUBLIQUE :

POUR PARVENIR A UNE BONNE GOUVERNANCE, DES INSTITUTIONS EFFICACES SONT NECESSAIRES, ELLES NE SONT PAS SUFFISANTES »

Édouard Balladur

Ancien Premier ministre

L'originalité des institutions de la V^{ème} République tient au fait que l'Assemblée nationale ne doit pas être seule à décider en dernier ressort : le pouvoir doit être partagé avec un exécutif stable et fort à la tête duquel se trouve le président de la République. L'instabilité et la faiblesse du pouvoir exécutif de la IV^{ème} République l'ont rendue incapable d'inventer l'avenir de son empire colonial et sont responsables de la mise en cause de son existence même en 1958. La V^{ème} République a créé un régime mixte où le pouvoir exécutif existe sans l'investiture préalable de l'Assemblée nationale mais où celle-ci peut renverser le gouvernement. L'alternance des partis au pouvoir est la condition même de sa durée. Le nombre de réformes de la Constitution de la V^{ème} République, au nombre de 21, alors qu'il n'y en eut que 3 sous la III^{ème} République et une seule sous la IV^{ème} atteste de la plasticité et de la solidité de celle-ci. Le système de la cohabitation, instauré en 1986, puis reconduit en 1993, et en 1997 instaura une forme de coopération entre deux pouvoirs, législatif et exécutif, de bords différents. En 1993, le gouvernement fit voter deux révisions constitutionnelles, non prévues mais rendues nécessaires par les circonstances : la réforme du Conseil Supérieur de la Magistrature, afin d'en modifier la composition et d'y rendre les magistrats majoritaires ; et celle concernant la responsabilité pénale des ministres. La compétence de la Haute Cour de Justice, mal définie par la Constitution de 1958, comportait le risque que son action aille au rebours des principes de la loi de 1790 concernant la séparation des fonctions judiciaires et administratives. La réforme de 1993 créa une juridiction spécialisée : la Cour de Justice de la République.

Le comité présidé par Édouard Balladur à la demande du président de la République en 2008 publia un rapport « Pour une V^{ème} République plus démocratique », mettant en avant la nécessité que le pouvoir exécutif soit mieux contrôlé, le Parlement renforcé dans ses attributions et que des droits nouveaux soient reconnus aux citoyens, avec notamment l'introduction de la Question Prioritaire de Constitutionnalité (QPC) permettant aux citoyens d'étendre le contrôle du Conseil constitutionnel aux textes en vigueur et appliqués avant comme après 1958, ajoutant un contrôle a priori au contrôle a posteriori. Cette réforme constitutionnelle est de loin la plus importante de celles intervenues au cours de la V^{ème} République : 77 propositions de la Commission ont été retenues modifiant ou créant 41 articles de la Constitution. Elle confère un rôle central au juge constitutionnel. En ce qui concerne le renforcement du rôle du Parlement, la réforme a imparfaitement atteint ses objectifs et la distinction entre les amendements techniques et politiques en séance publique n'est pas encore effective. La réforme de la Constitution restera longtemps un sujet de débat. Toutefois, si de bonnes institutions sont indispensables, elles ne sont qu'un instrument au service du pouvoir et il est sans doute dommage de se consacrer davantage à modifier la Constitution qu'à se soucier d'une bonne gouvernance. Pour parvenir à une bonne gouvernance, il faut tout d'abord avoir un projet et être décidé à l'appliquer ; composer un bon gouvernement c'est-à-dire ne pas redouter les fortes personnalités et les talents affirmés ; le Premier ministre doit composer un cabinet réduit ; enfin, il faut s'appuyer et faire confiance à l'administration. La tâche à accomplir reste immense. Deux réformes semblent simples : le retour au septennat pour le mandat présidentiel et le maintien du caractère majoritaire pour le scrutin législatif. En revanche deux chantiers restent immenses : la place de l'Europe et le rôle de la justice. Il resterait enfin à assurer la supériorité de la Constitution sur toutes les autorités judiciaires, nationales, européennes ou internationales.

À l'issue de sa communication, Édouard Balladur a répondu aux observations et aux questions que lui ont adressées **J.R. Pitte, J. de Larosière, B. Cotte, P. Delvolvé, J.C. Trichet, É. Roussel, M. Bastid-Bruguère, A. Vacheron, G.H. Soutou, S. Sur, B. Stirn.**

DÉPÔT D'OUVRAGE

Georges-Henri Soutou
dépose l'ouvrage de
Maxime Lefebvre, *Le jeu du
droit et de la puissance.
Précis de relations
internationales* (Puf, 2022,
688 p.)



DANS LA PRESSE ET SUR LES ONDES

Conférence d'Edouard Balladur

- Le journal *Le Point* a présenté la conférence donnée par Edouard Balladur en séance.

L'énergie nucléaire :

- Le journal *Contrepoints* est revenu sur la stratégie adoptée par **Marcel Boiteux** à la tête d'EDF pour permettre l'indépendance énergétique de la France et la baisse du prix de l'électricité pour en faire un bien commun accessible à tous.



Le quotient intellectuel permet-il de mesurer l'intelligence ?

- Le psychologue **Olivier Houdé** a répondu aux questions du journal *Ça m'intéresse* en apportant des précisions sur les capacités mesurées par le QI et sur les angles morts de l'indicateur.

Laïcité et héritage chrétien : le difficile chemin de crête de la justice administrative

- Dans sa tribune intitulée « Cette justice administrative sans foi ni loi », **François d'Orcival** est revenu sur l'arrêt de la cour administrative d'appel de Bordeaux ordonnant le déplacement d'une statue de la vierge Marie.
- **Rémi Brague** a fait part au journal *le Figaro* de son inquiétude à ce sujet.

Le communisme dans les textes

- **Alain Besançon** est revenu, dans le journal *Contrepoints*, sur son ressenti des lectures des écrits de responsables communistes.

La retraite par capitalisation, un levier pour faire converger les intérêts des travailleurs et des actionnaires ?

- **Denis Kessler** a publié une tribune dans les Echos pour questionner l'aversion des Français pour les fonds de pension.

À SAVOIR

Quelle politique monétaire face aux multiples défis actuels ?

- Le jeudi 8 et le vendredi 9 décembre, **Jean-Claude Trichet** a participé par vidéo au colloque « Bund Summit » tenu à Shanghai. Il est intervenu dans la session inaugurale, ainsi que dans les sessions consacrées à l'inflation et au système monétaire international.

- Le président de l'Académie des Sciences Morales et Politiques a aussi donné en décembre une interview à l'agence de presse allemande Deutschen Presse Agentur qui a été reprise par de nombreux médias allemands. Il est revenu sur son précédent mandat à la Banque centrale européenne marqué notamment par le sauvetage de l'économie grecque. Ce sauvetage fut rendu possible par une politique de rachat d'obligations de la dette publique du pays à son initiative pour préserver la solvabilité des Etats membres de la zone euro.

- **Jean-Claude Trichet** a par ailleurs donné une interview le mardi 27 décembre 2022 à Madoka Kitamatsu pour le journal japonais NIKKEI.

- Il a aussi prononcé le discours introductif du colloque « Euronext Markets Insight Conference » tenu à Paris au Pavillon Elysée le 12 janvier dernier.

Le système financier face aux grands enjeux de demain

- **Jacques de Larosière** est intervenu le vendredi 20 janvier à une soirée monétaire organisée par « Entretien Européen – Open World » pour évoquer les effets de la financiarisation de notre monde.

Se reconstruire par la pratique artistique

- **Bruno Cotte** a participé le 16 octobre dernier à une table ronde consacrée à « L'Art et la culture en milieu pénitentiaire » qu'il s'agisse de l'art proposé aux détenus ou de la possibilité offerte à ces derniers d'exprimer leurs talents artistiques ».